

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du mois de mars 2025 du Conseil municipal, tenue au lieu normal des séances à 19 h 30, jeudi 13 mars 2025 à laquelle sont présents les conseillers (ères) messieurs, Sylvain Arseneault et Jocelyn Mélançon ainsi que mesdames Chantal Gélinas et Louise Fay sous la Présidence de monsieur le Maire Pierre Désaulniers, formant quorum.

Sont absents : Le conseiller monsieur Luc Arseneault
Le conseiller monsieur André Boucher

Assiste également à la séance, la Directrice générale & Greffière-trésorière, madame Julie Désaulniers.

Un avis de convocation écrit de la séance extraordinaire de ce jour a été transmis par courrier électronique à tous les membres du Conseil municipal. Les membres du Conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Mair monsieur Pierre Désaulniers, constate quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MARS 2025

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Finances**
 - 3.1** Offre de services professionnels pour la réalisation d'une « *Pumptrack* » (Fédération québécoise des municipalités)
 - 3.2** Offre de services (Techni-Consultant) – Accompagnement pour la programmation de la nouvelle « *TECQ 2024-2028* »
- 4. Période de questions**
- 5. Clôture de la séance**

Rés.25-52

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère madame Chantal Gélinas et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

3. FINANCES

Rés.25-53

3.1 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE « PUMPTRACK » (FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a octroyé le contrat pour la construction d'une *pumptrack* à l'entreprise Vallerex Inc. (Rés.25-23) ;

SUITE « ITEM 3.1/OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE « PUMPTRACK » (FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS) »

CONSIDÉRANT QUE la construction de la *pumptrack* diffère des travaux standard effectués au secteur de la voirie, principalement par mise en place de buttes parfois inclinées et la sinuosité du tracé qui nécessitent une mise en œuvre particulière ;

CONSIDÉRANT QU'un encadrement par des professionnels est requis afin de s'assurer que tous les travaux soient exécutés selon les règles de l'art et s'assurer que l'infrastructure soit sécuritaire pour les usagers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Arseneault et résolu que le Conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de la Fédération québécoise des municipalités au coût de 27 500 \$, *taxes applicables en sus*, pour la surveillance des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Rés.25-54

3.2 OFFRE DE SERVICES (TECHNI-CONSULTANT) – ACCOMPAGNEMENT POUR LA PROGRAMMATION DE LA NOUVELLE « TECQ 2024-2028 »

CONSIDÉRANT QUE le processus de reddition de comptes du « *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* » 2019-2024 a été complété ;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales a fait l'annonce d'une somme de 1 647 174 \$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales admissibles dans le cadre du « *Programme de la TECQ 2024-2028* » ;

CONSIDÉRANT QU'une bonification allant jusqu'à 10 % de l'aide gouvernementale soit un montant de 164 717 pourra être accordée à la Municipalité, si elle respecte les critères d'écoresponsabilité prévus au programme ;

CONSIDÉRANT QUE la Direction a demandé une offre de services d'accompagnement afin de procéder à la planification des travaux à réaliser avec la contribution du programme afin de faire progresser certains projets ;

CONSIDÉRANT QUE Techni-Consultant a déposé une offre de services d'accompagnement pour la gestion du programme comprenant les diverses étapes du mandat à réaliser de la nouvelle *TECQ (2024-2028)* soit :

- **Première année d'accompagnement :** 4 950 \$
- **Programmations subséquentes (3) :** 3 950 \$/chaque
- **Rencontres personnalisées (au besoin) :** 750 \$
- **Reddition de comptes :** 950 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseiller monsieur Jocelyn Mélançon et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrant de la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de services d'accompagnement de Techni-Consultant au coût de 18 500 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Rés.25-55

5. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Tous les points à l'ordre du jour étant tous épurés.

Il est proposé par la conseillère madame Louise Fay et résolu que cette séance soit levée à 19 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Maire

Directrice générale & Greffière-trésorière